



Mr Dominique Fleuret
Président de l'association « Les Hurle-vents du Seudre »
17240 Saint Germain du Seudre

Objet : Implantation Eolienne (s)

Suite à notre dernier entretien du 08/01/2024

Je soussigné, DUJEAN Bruno, maire de Chenac Saint-Seurin D'Uzet

Né le 10/05/1956 à Saint-Nazaire (44) demeurant au 102 route Côtière, L'Echailier

Atteste par la présente :

- Être personnellement opposé à l'implantation d'une ou d'un parc éolien sur la commune de Chenac Saint-Surin D'Uzet.
- Que ces éoliennes, d'une hauteur de plus de 150 mètres constituent une atteinte visuelle non négligeable à l'environnement rural de notre canton.
- Que l'exploitation d'un parc éolien constitue une entrave à la lutte aérienne, contre les incendies des massifs forestiers, d'où un énorme danger pour nos forêts et leur faune.
- Que la faune et la flore de notre canton vont se retrouver fortement impactées par un parc éolien.
- Que le bâtiment recevant les batteries est de type « SOVESO »
- Que les porteurs de projets affirment de fausses vérités dans l'impact de l'environnement.
- Que la rentabilité d'un mini parc éolien reste à être démontré.

Je vous confirme donc, conformément aux décisions prises :

- Au département de la Charente Maritime par sa présidente Sylvie Marcilly
- Que je suis personnellement opposé à toute implantation de parc éolien sur tout le territoire de notre commune de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet.

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire,

Bruno DUJEAN

